

Profession EDUCATION

**16 JANVIER
TOUS À PARIS**

COLE LIQUE. ECOLE P^E LIBERTÉ

**Lecture : une clé pour
la citoyenneté**

**SGEN
CFT**

Janvier 1994 • Mensuel • 15 F

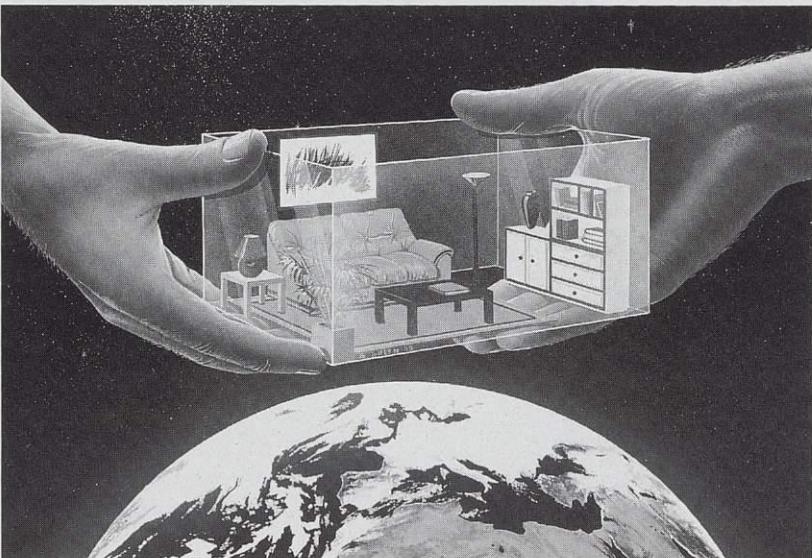
37

DEVIS GRATUIT

AGS déménage tout le monde aux quatre coins de la terre.

Emballage, transports routiers, maritimes ou aériens, douane, dossier administratif*, transport de voiture, etc. AGS vous assure en permanence le maximum de qualité et de sécurité en étant le responsable unique de votre déménagement outre-mer.

* Facilités de paiement pour les fonctionnaires mutés dans les DOM-TOM et à l'étranger.



NUMERO VERT 05 05 05 47
APPEL GRATUIT

Pour toute la Métropole



Paris	11, bd Gallieni - 92230 Gennevilliers
	Tél. : (1) 40 80 20 20
Londres	Tél. : 93 64 59 40
Berlin	Tél. : 91 02 62 40
Prague	Tél. : 67 47 01 09
Varsovie	Tél. : 68 47 61 61
Lille	Tél. : 62 93 55 01
Le Mans	Tél. : 53 20 65 65
Brest	Tél. : (590) 26 72 71
Dinan	Tél. : (596) 57 10 10
Nantes	Tél. : (594) 30 73 70
Troyes	Tél. : (262) 43 41 72
Metz	Tél. : (269) 61 17 17
Grenoble	Tél. : (687) 28 63 33
Tahiti	Tél. : (689) 43 39 55
Agents à Djibouti et Saint-Pierre et Miquelon.	

**Un mensuel, ça ne suffit pas
L'actualité court tous les jours**

Toute l'actualité	36 15 CFDT * SGEN
La revalo dernières	36 15 CFDT * SGEN
Primaire : la réforme Jospin	36 15 CFDT * SGEN
Mesures Fonction publique	36 15 CFDT * SGEN
Mutations 2nd degré-LP	36 15 CFDT * SGEN
Indemnités, services	36 15 CFDT * SGEN
Guide pratique	36 15 CFDT * SGEN
Fiche syndicale	36 15 CFDT * SGEN

**DES INFOS
UN PLUS
POUR VOUS
DEFENDRE**

Du nouveau ? 36 15 CODE CFDT * SGEN

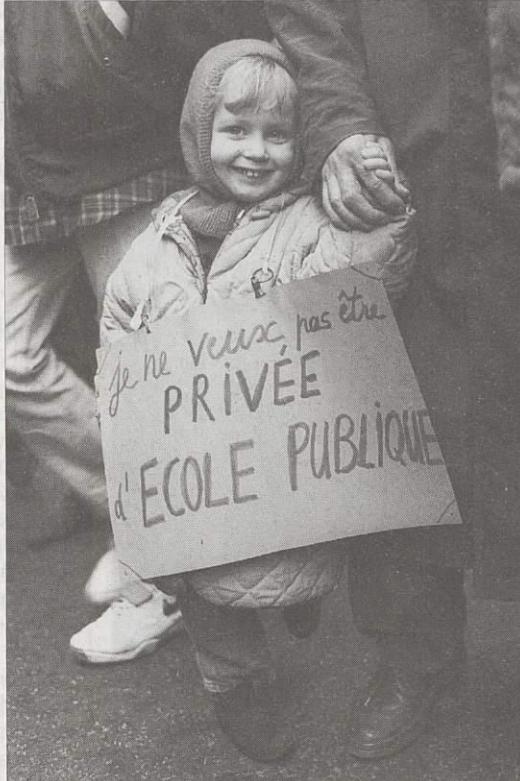
TOUS À PARIS LE 16 JANVIER

DROITS ET DEVOIRS

Après la mobilisation du 17 décembre, la manifestation nationale du 16 janvier doit nous permettre de réaffirmer « la nécessité d'un service public laïque d'éducation transformé, décentralisé et uniifié. »
 (Congrès fédéral des Sgen-CFDT, Nancy 1992)

La mobilisation du dix-sept décembre, suite au coup de force du gouvernement pour modifier la loi Falloux, a été une réussite remarquable. Dans toute la France, le nombre de grévistes et de manifestants est impressionnant. Le Sgen-CFDT qui, dès l'après-midi du 14 décembre, appelé à l'action y a contribué.

L'examen par le Sénat, réalisé à la sauvette, avait de quoi choquer. Les méthodes expéditives de ce type sont inquiétantes pour la démocratie. Le fond est à l'image de la forme. Le Sgen-CFDT s'oppose à l'attribution de moyens supplémentaires à l'enseignement privé - celui-ci bénéficiant alors d'un double financement - alors que ce dernier n'est en rien contraint de suivre les devoirs imposés au service public. Une stratégie de rapprochement progressif du privé vers le public suppose des avancées sur des questions fondamentales : remise en cause du caractè-



N. Monier/Anadolu

re propre, obligation d'accueil de tous les élèves, respect de la carte scolaire...

Mais chacun sait que le gouvernement tourne le dos à une telle stratégie et qu'il est uniquement préoccupé par des considérations d'ordre idéologique. Pourtant, les besoins sont considérables dans le service public.

Les personnels nombreux au Sgen-CFDT - qui se battent pour la réussite de tous les jeunes dans des quartiers difficiles ou dans des zones rurales désertifiées en savent quelque chose. Une fois de plus, la priorité en matière de moyens n'est pas accordée à la lutte contre l'exclusion.

C'est intolérable. Dans le cadre d'un tel combat, il est tentant de se replier sur le statu quo et d'adopter une attitude purement défensive. Redisons-le avec force, la meilleure façon de défendre le service public, c'est de lutter pour le transformer et pour que le privé ne soit plus, dans certains cas, le recours aux insuffisances du public.

Le Sgen-CFDT a saisi le président de la République en protestant contre le coup de force du gouvernement. Il s'agit maintenant de tout faire pour réussir la manifestation nationale du 16 janvier à Paris. Avec toute la CFDT ainsi qu'avec les autres forces laïques, dressons-nous pour l'avenir du service public d'éducation, pour l'avenir de tous les services publics !

SOMMAIRE

3	ÉDITORIAL
ACTUALITÉ LE MOIS	
3	Elections : résultats
4	Loi quinquennale
5	Enseignement supérieur
6	Première affectation
7	INTERNATIONAL
Solidarité Kosovo	
8	INITIATIVES
École pour tous ? meeting à Nancy	

9/14	DOSSIER
Lecture : une clé pour la citoyenneté	
15	COURRIER/PA
MÉTIER	
16	Personnel Atoss de documentation
17	brèves catégorielles
18	L'INVITÉ
Yves Jean	

Couverture : AFP Photo/Faget-Bouchon

ÉLECTIONS

NOUVEAU
PAYSAGE
SYNDICAL

Alors que nous n'avons pas encore la totalité des résultats (au 20 décembre), déjà des premiers constats s'imposent. Avec environ 13,50 % (2nd degré, LP, CIO), soit une baisse de 0,6 % par rapport aux élections de 1990, le Sgen-CFDT reste la seconde organisation du second degré. Si nous sommes loin de la FSU et de ses 49 %, nous précéderons la FEN de quelque 3 points. Le SE-Fen sauve en fait la mise grâce à son implantation chez les PEGC, car dans les corps à gestion nationale, elle ne dépasse guère les 5 %.

Nous perdons 1 point chez les certifiés et les agrégés, mais nous progressons chez les CPE (+ 2,50) ou les CIO (+ 0,6), qui dépassent la barre des 40 %. Dans les lycées professionnels, nous restons relativement stables (- 0,33).

Dans le premier degré, sur 90 % des inscrits, le Sgen, avec 13,80 % perd environ 1,5 point. La Fen demeure la première organisation avec 36 % et la FSU devient la seconde avec 28 %.

Si FO se maintient avec 8 % dans le second degré et 9 à 10 % dans le premier degré, il est à noter que la plupart des "petites listes" sont laminées. De même avec une perte de 2,2 points dans les LP, la CGT poursuit sa baisse.

Il est évident qu'avec des résultats encore incomplets, il est trop tôt pour analyser finement ces résultats qui, en tout état de cause, bouleversent le paysage syndical : la Fen n'est plus la première organisation. Dans le prochain "Profession Education", des résultats complets avec une analyse seront publiés.

Jean-Luc Villeneuve

La fédération des Sgen-CFDT vous présente ses meilleurs vœux pour 1994.

Jean-Michel Boullier

LE MOIS

EN BREF

LOI QUINQUENNALE

APPRENTI SORCIER

Le ministère de l'Éducation nationale met en place avec la plus extrême précipitation l'apprentissage dans ses services administratifs.

But : permettre à proportion de deux tiers pour les personnels des services ouvriers et un tiers pour les administratifs de préparer un diplôme niveau V, IV et III, et les concours d'accès à la fonction publique.

Financement : 5 % des crédits de remplacement.

Deux remarques :

- On ne peut garantir l'embauche quand il s'agit de recrutement par concours.
- Prendre sur les crédits de remplacement équivaut à utiliser des apprentis sans espoir de leur fournir un travail ultérieurement. Inacceptable.

REFUS D'INSPECTION

Le Conseil d'État vient de se prononcer : la note pédagogique doit être attribuée chaque année. Aucune disposition n'indique que cette note doive être décernée au seul vu d'une inspection pédagogique.

Le refus de se soumettre à l'inspection ne saurait légalement fonder le refus d'attribuer une note pédagogique annuelle.

Tels sont les arguments du Conseil d'État pour rejeter le recours du ministre dans une décision du 19/11/93 qui sera publiée au recueil de jurisprudence du Conseil d'État. Toutefois, comme il en a l'habitude quand il débute l'administration, le Conseil d'État indique la parade : le refus peut être pris en compte pour attribuer la note administrative, ou même on pourrait engager une action disciplinaire.

ACCUEIL DES ÉLÈVES ÉTRANGERS

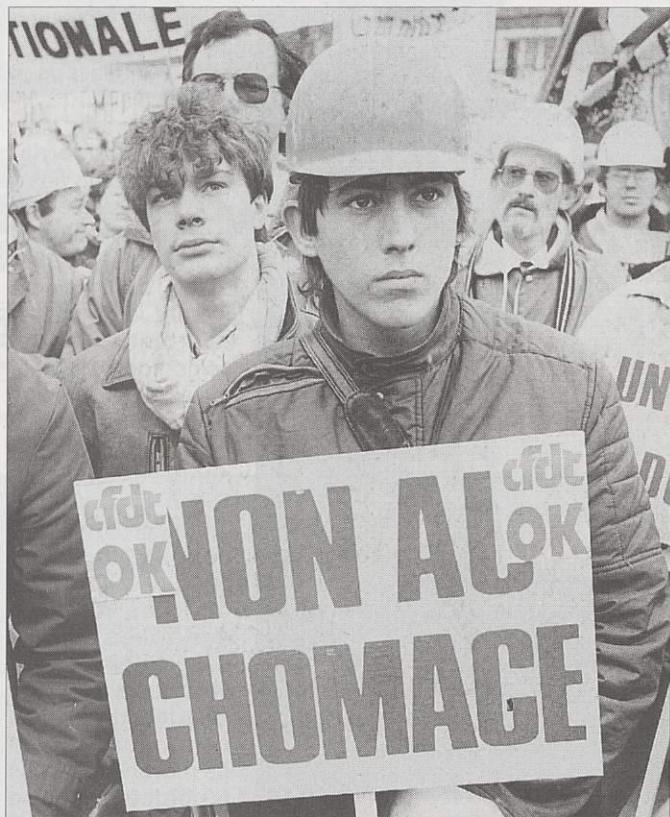
La scolarisation des élèves étrangers de moins de seize ans ne peut être refusée sous aucun prétexte. Même si les documents d'état civil manquent, même s'il y a un doute sur le tuteur légal, même si les vaccinations ne sont pas faites.

Telle est la substance de la lettre de F. Bayrou datée du 19 juillet 1993. Contactez vos syndicats locaux.

VIGILANCE

La loi quinquennale sur l'emploi (voir PE n° 35) vient d'être adoptée après quelques modifications.

L'extension de l'apprentissage dans les lycées professionnels et le transfert de la formation professionnelle aux régions inquiètent sérieusement le Sgen-CFDT.



dans ces établissements de professeurs associés en provenance des entreprises a sans doute aussi pour objectif en même temps que d'éviter certains licenciements secs, de contourner l'opposition des personnels de LP à la création de nouveaux CFA.

TRANSFERT AUX RÉGIONS : RISQUES

Autre préoccupation : comment les régions mettront-elles en œuvre le transfert des compétences ?

A côté de celles qui savent déjà faire et qui ont servi de modèle à cette décentralisation, les autres sont guettées par trois risques majeurs.

- Une mise en œuvre purement idéologique, avec création de CFA et fermeture des formations correspondantes en LP.

- Une action strictement gestionnaire surtout dans les régions dont le tissu industriel est faible. Comment accroître l'accueil des apprentis en entreprises sans diminuer celui des stagiaires en alternance sous statut scolaire ?

- Une mise en œuvre anarchique enfin, avec l'innovation à tous crins de formations spécifiques locales non transférables ou surdiplômantes.

Une très grande vigilance s'impose quant à la mise en œuvre, dans l'Éducation nationale, de cette loi qui n'apporte de réponse satisfaisante ni au problème de la formation professionnelle, ni à celui de l'emploi.

Claude Azéma

Les classes de préapprentissage dès l'âge de 14 ans, véritable filière à laquelle le Sgen-CFDT s'est fermement opposé, se sont transformées en classes d'initiation préprofessionnelle en alternance. L'orientation est choisie par le jeune qui poursuit ensuite une formation alternée sous statut scolaire ou sous statut de salarié. Cela suffira-t-il à éviter la constitution d'une filière de relégation ?

La consultation du conseil académique de l'Éducation nationale (CAEN) en pré-

able à l'élaboration du plan régional des formations est maintenue. S'y ajoute aussi, comme le Sgen-CFDT l'avait demandé, celle du comité régional de l'enseignement agricole.

Plusieurs points restent très inquiétants. En particulier l'extension de centres de formation des apprentis (CFA) en lycées professionnels alors que la grande majorité des personnels y est opposée. Quelle structure juridique pour ces CFA ? Quelles obligations de service pour les personnels ? La possibilité de recrutement

LE MOIS

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LA PROVINCE EN POINTE

TD surpeuplés, locaux insuffisants et en piteux état... les mauvaises conditions de la rentrée ont provoqué la colère des étudiants de province.

A Nantes, Toulouse, Aix-en-Provence, Rouen, les manifestations se sont succédé depuis deux mois. Une mobilisation relayée par les lycéens, tout particulièrement en Bretagne.

Accueil difficile pour les jeunes arrivant à l'université. Dans certaines formations, sociologie et psychologie le plus souvent, les étudiants sont arrivés beaucoup plus nombreux qu'on ne les attendait alors même que le plan Université 2000 est en retard sur l'accroissement des effectifs.

Dans le même temps François Fillon annonce une réforme de l'allocation de logement social (ALS) qui va devenir un abcès de fixation. Le retrait, dès le 3 novembre, par un gouvernement qui ne veut pas de vagues (syndrome Devaquet - Air France), de l'essentiel du projet de réforme ne suffit pas. Les manifestations continuent sur les conditions d'études, la victoire sur l'ALS étant d'ailleurs perçue comme révélatrice de possibilités d'imposer d'autres reculs au gouvernement, en particulier sur le budget 94.

Le 9 novembre, l'Unef et l'Unef-ID se retrouvent (pour la première fois depuis 1971) pour organiser la manifestation nationale du 15 ; le même jour, F. Fillon, devant une conférence des présidents d'universités fort critique, remet en cause les contrats État-universités, en particulier pour ce qui est de l'engagement en terme de postes. Le Sgen-CFDT, dès la présentation en septembre du projet de budget 94 dénonce les importantes diminutions de créations de postes et de certains crédits. Il multiplie les démarches tant auprès du ministère que des parlementaires et appelle les personnels de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à dévelop-



N. Monier/Axa

Le budget de l'Enseignement supérieur doit rester une priorité et permettre l'accueil d'étudiants plus nombreux.

per les initiatives autour du 15 novembre pour obtenir une amélioration du budget. Logiquement, il apporte son soutien aux actions des étudiants pour un meilleur budget et il participe aux manifestations des 15 et 18 novembre.

GROGNE AUSSI CHEZ LES ÉTUDIANTS

L'annonce par le ministre de l'envoi d'une mission d'urgence aux universités qui en feraient la demande n'a pas mis fin à la mobilisation qui touche aussi les lycéens : en Bretagne en particulier, ils sont nombreux à manifester pour une meilleure organisation des stages obligatoires en entreprises et le maintien

de leur défraîtement. Le 7 décembre, les étudiants et lycéens défilent à nouveau. Les lycéens, en 89, obtenant un plan d'urgence. Aujourd'hui étudiants, ils réclament des conditions de poursuite d'études favorables à l'obtention d'un diplôme qui demeure une protection contre le chômage. Au-delà des besoins qui se manifestent à l'heure actuelle, le budget de l'Enseignement supérieur doit rester une priorité et permettre l'accueil d'étudiants plus nombreux et la mise en œuvre de la rénovation pédagogique : c'est un objectif de démocratisation pour la société française.

Raymonde Piécuch

EN BREF

SALON

"Le monde enseignant" tient salon du 12 au 16 janvier 1994 à la Grande Halle de la Villette à Paris : une quarantaine de tables rondes, des animations audiovisuelles et plus de 250 exposants. Le Sgen-CFDT tiendra un stand et animera une table-ronde : « Les nouvelles pratiques du métier d'enseignant ».

SALAIRS : SIGNATURE

Après consultation de ses syndicats locaux, la fédération des Sgen-CFDT a émis un avis majoritairement défavorable à la signature de l'accord salarial. Jugement contraire de la part de la majorité des autres fédérations de la CFDT. Il reste à mettre en œuvre cet accord qu'ont également signé la Fen, la Fgaf, la CFTC, la CGC. Des discussions doivent s'ouvrir sur la suppression de l'horaire dérogatoire des personnels ouvriers, l'accélération des procédures de recrutement, le temps partiel et la cessation progressive d'activité, en particulier son application aux contractuels de droit public (par exemple les personnels ouvriers des Crous).

ÉLECTIONS ASU

Le 29 mars, aura lieu le renouvellement des commissions administratives paritaires académiques et nationales des corps d'agent administratif et d'adjoint administratif. Le Sgen-CFDT popularisera ses priorités : salaires, formation continue, mobilité, promotions. Dès maintenant, pensez-y, chaque voix compte. Votez Sgen-CFDT !

BOURSES VIDÉS À L'IA

L'administration a annoncé, au dernier CTP central, le transfert du service des bourses des collèges, jusqu'alors gérées par les inspections académiques (IA), aux caisses d'allocations familiales. Cela doit se traduire par le "retrait", au 1/09/94, de 300 emplois des inspections académiques. Au-delà du jugement sur le bien-fondé ou non de cette décision de transfert, le Sgen-CFDT est, en tout état de cause, opposé à la suppression de ces emplois. Les besoins existent dans d'autres secteurs, et les collègues touchés par cette mesure doivent pouvoir, s'ils le souhaitent, bénéficier d'une priorité de réemploi au sein même de l'IA à laquelle ils appartiennent.

EN DIRECT

EN BREF

CARTE SCOLAIRE

Comme chaque année à pareille époque, la carte scolaire va être étudiée par les comités techniques paritaires académiques et départementaux. Ceux-ci émettront un avis sur les attributions ou retraits d'emploi effectués par le ministère, sur les critères présidant à cette ventilation, et sur la politique à mettre en oeuvre.

PREMIER DEGRÉ

La rentrée 94 s'annonce difficile. Aucune création nouvelle d'emploi dans les écoles, alors même que les effectifs remontent (+ 2 à 3 000 élèves). Les dotations départementales sont maintenant connues. Nationalement, la hauteur du redéploiement interdépartemental des postes tournera autour de 1 200. En outre, les 200 emplois maintenus au titre de la protection du rural (à la rentrée 93), non inscrits au budget, ne seront pas repris aux départements pour 94. Qu'il s'agisse de la protection du milieu rural, des Zep et de la politique de la ville, de l'implantation des postes spécialisés ou des actions de prévention ou d'intégration, le traitement de tous ces thèmes relève d'une politique globale d'aménagement du territoire que la fédération veut promouvoir.

En janvier, l'intervention des représentants du Sgen-CFDT dans les instances paritaires s'appuiera sur des informations précises quant à la situation des écoles. A vous de jouer.

2ND DEGRÉ - LP

2 000 créations d'emplois d'enseignants en tout et pour tout pour les collèges, lycées, LP. C'est si peu que le ministère annonce une augmentation des heures supplémentaires. Juste de quoi "éponger" les augmentations d'élèves en collège et les conséquences de l'organisation des nouvelles classes de terminale. A signaler que, d'après les prévisions ministérielles, les académies de Crétteil et Montpellier enregistrent une augmentation importante des effectifs et celles de Nantes et Lille une baisse. Pourtant l'Etat n'a-t-il pas décrété l'emploi priorité n° 1 ? A l'Education nationale, de réelles possibilités de création existent.

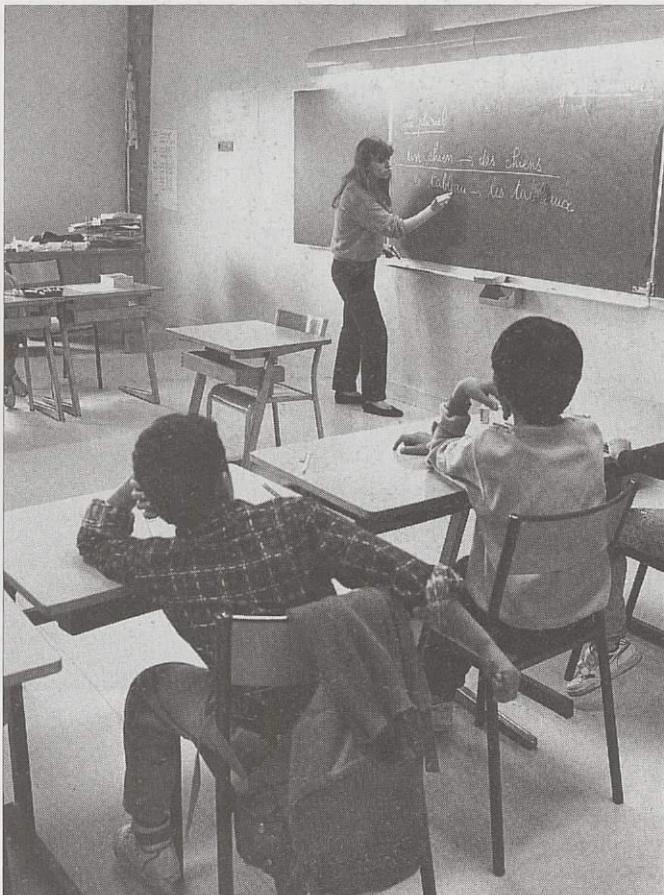
Le Sgen-CFDT invite tous ses adhérents à utiliser les débats des semaines prochaines sur la carte scolaire (dans les CA et CTP) pour faire clairement apparaître le gisement d'emplois enseignants mais aussi Atos qui existe dans le service public.

INDEMNITÉ DE 1ÈRE AFFECTATION

L'ACTION PAIE

Plus question d'indemnité de première affectation dans les départements déficitaires ! Professeurs d'école stagiaires ou nouveaux promus se sont sentis bernés.

Leur réaction et le soutien du Sgen-CFDT et du Snipp ont été payants. Le ministre a fait machine arrière.



Chambre noire

La riposte syndicale à une décision unilatérale du ministère provoque son annulation. Le Sgen-CFDT restera vigilant sur l'avenir de cette indemnité.

Le plan de revalorisation de 1989 prévoyait une indemnité de 1ère affectation destinée à inciter de futurs collègues à concourir dans des départements déficitaires.

A la rentrée de septembre 1993, une décision unilatérale du ministère modifie la liste des départements ouvrant droit à l'indemnité. Les personnels concernés (stagiaires sortis de l'IUFM, et la nouvelle promotion d'entrants) pas plus que les syn-

dicats ne seront avertis bien sûr.

Pourtant, l'engagement d'allouer cette indemnité à tous les départements retenus en 1990, apparaît toujours dans les brochures du ministère ! Ce dernier prétend que la responsabilité de la situation incombe au gouvernement précédent. Il avait oublié d'inscrire au budget la hausse des crédits correspondant à une augmentation du nombre de titulaires ayant droit à l'indemnité.

Le ministère affirme aussi que ces départements ne seraient plus déficitaires, ce qui est faux. Des suppléants sont ou ont été embauchés.

FAIBLE DÉFENSE DU MINISTÈRE

Les professeurs des écoles débutants se sont sentis trahis et ont réagi, soutenus localement et nationalement par le Sgen-CFDT et le Snipp.

Interventions du Sgen-CFDT auprès du ministère et des élus, actions intersyndicales dans le Nord Pas-de-Calais, en Picardie et Haute-Normandie avec grève le 23 novembre, manifestations nationales du Sgen-CFDT et du Snipp ont amené le ministère et le gouvernement à rétablir l'indemnité de 1ère affectation dans les départements où elle avait été supprimée (02, 27, 59, 60, 62, 76, 77 et 78). Une délégation comprenant des représentants des grévistes et des organisations syndicales a été reçue à Matignon le 23 novembre. Elle a obtenu l'assurance... "qu'il n'est pas trop tard pour que des crédits soient inscrits à la loi de finances rectificative de la mi-décembre...".

Cette mesure qui concerne les professeurs des écoles sortis de l'IUFM en juin 93, est un acquis à mettre au compte de l'action syndicale. Ce premier pas en appelle un autre : l'extension à tous les stagiaires actuellement en formation à l'IUFM dans les départements concernés, pour 1994 et les années à venir.

Pierre Marcon

INTERNATIONAL

EX-YOUGOSLAVIE

APARTHEID AU KOSOVO : SOLIDARITÉ

90 % des deux millions d'habitants du Kosovo, cette ancienne province autonome de la Yougoslavie, sont des Albanais. Touchés de plein fouet par la serbisation, ils s'organisent clandestinement. Au cœur de cette actualité brûlante : la situation de 450 000 élèves et étudiants ainsi que des 26 000 personnels de l'éducation.

Face à une politique de répression délibérée et systématique de la part de la Serbie, la résistance se développe au Kosovo. Osman Ruhani, président de la commission exécutive du syndicat de l'Éducation, des Sciences et de la Culture du Kosovo, s'adresse longuement au Sgen-CFDT et lance un appel.

« A l'heure où l'escalade de la guerre se manifestait en Bosnie-Herzégovine, l'opinion internationale s'est à juste titre attachée à trouver des solutions pour arrêter le conflit serbo-musulman. Nous craignons de voir l'actuel gouvernement d'occupation serbe poursuivre le génocide culturel et procéder à l'extermination totale de la majorité des 90 % d'Albanais du Kosovo sur leur propre territoire. Pendant les seules dernières années, 300 000 jeunes ont quitté le Kosovo pour l'Europe de l'Ouest au titre de réfugiés à la recherche d'un asile politique ou économique, ou tout au moins d'un logement provisoire. »

Osman Ruhani ajoute : « si la situation ne s'améliore pas, un formidable exode des Albanais du Kosovo vers l'Europe risque de se produire. » Il trace les grandes lignes de la situation : les travailleurs albanais ont été remplacés par des Serbes ou Monténégrois non professionnels. Par ailleurs, à l'université de Pristina, la capitale du Kosovo, 850 personnes ont été renvoyées depuis le 27 juin 1991. Des lois discriminatoires ont été mises en place : les possibilités d'inscription des élèves et étudiants albanais ont été



F. Horvat/Réa

À qualification et fonction égales, les travailleurs serbes de l'éducation sont payés cinq fois plus que les albanais.

considérablement réduites au profit des étudiants serbes. En outre, à qualification et fonction égales, les travailleurs serbes de l'éducation sont payés cinq fois plus que les albanais. L'enseignement dans les écoles primaires est totalement privé de financement depuis le 1^{er} avril 1991.

DÈS LOIS DISCRIMINATOIRES

Après avoir évoqué les interdictions professionnelles pour motifs idéologiques, Osman Ruhani affirme : « nous sommes actuellement confrontés à un apartheid qui a des conséquences tragiques pour tous les Albanais qui ont choisi la manière pacifique. » Il fait état des réactions de Fred Van Leeuwen, secrétaire général de l'Internationale de l'Éducation et met en avant

la nécessité d'une solidarité morale et matérielle. Des enseignants sont prêts à continuer l'éducation clandestinement, malgré les assassinats et la répression : l'alphanétisation de dizaines de milliers d'enfants en dépend. Osman Ruhani conclut : « nous avons définitivement besoin du soutien du Sgen-CFDT dans la mesure où nous n'avons aucune ressource pour couvrir l'activité de nos membres... »

Jean-Michel Boullier

Suite à l'appel d'Osman Ruhani, la fédération des Sgen-CFDT sollicite tous ses adhérents désireux de participer à une opération « Solidarité Kosovo ». Expédier les chèques au Sgen-CFDT - 47 avenue Simon Bolivar - Paris 19^e - Secrétariat général avec mention « Solidarité Kosovo ».

EN BREF

BRÉSIL : LUTTE DES ENSEIGNANTS

Au Brésil, la situation n'est pas rose avec une inflation de plus de 1000 % par an, un endettement considérable, une pression du fonds monétaire international. Les enseignants publics de l'État de São Paulo affiliés à la Cut (confédération de 4,2 millions d'adhérents qui entretient des rapports privilégiés avec la CFDT) ont engagé depuis le mois de juin une grève face à l'hyper-inflation et aux propositions misérables de l'État en matière salariale. Le 15 octobre, les grévistes organisaient une marche et une occupation de l'Assemblée de São Paulo. Ils demandaient également que 30 % des revenus fiscaux de l'État soient consacrés à l'enseignement primaire et secondaire.

INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION

Le 1^{er} octobre 1993, le Sgen-CFDT est devenu adhérent de l'Internationale de l'Éducation (IE). Depuis 13 années, la fédération était sans affiliation mondiale à une organisation professionnelle. Le congrès fédéral du Sgen-CFDT (Nancy, mai 92) avait pris la décision de solliciter cette adhésion pour donner une nouvelle dimension à l'action du Sgen-CFDT en faveur du développement, de la démocratie et de la paix. L'IE est l'organisation professionnelle associée à la CISL à laquelle adhère la CFDT. Elle comprend 225 organisations de 129 pays représentant environ 18 millions d'employés de l'éducation (le Sgen-CFDT, la Fen, la Fnec-FO, le Snep, le Snes et le Snetaa pour la France). Son siège est à Bruxelles.

TCHAD : CRISE POLITICO-SOCIALE

Ngarmadjal Gami, secrétaire général du Set (Syndicat des enseignants du Tchad) menace le gouvernement tchadien de ne pas assurer les examens et de lancer une grève illimitée à partir de janvier. La raison ? Le non versement d'arriérés importants de salaires. Le Set évoque la nécessité de la prise en charge des sommes dues par des organismes ou pays amis. Il estime que la France aurait pu être plus active dans la réussite de la démocratie au Tchad et propose qu'une commission Tchad-OUA-France-Onu soit constituée afin d'arrêter la crise politico-sociale qui sévit dans ce pays.

NANCY S'INTERROGE SUR L'ÉCOLE

Un débat réunissant Philippe Meirieu, universitaire, Claude Mesliand et Claude Pair, anciens recteurs, permet de résister l'école au sein de la société et du monde du travail. Sur les Zep comme pour la formation, l'École doit rester vigilante pour continuer à avancer.



d'arriver à développer un équilibre entre l'apprentissage de savoirs disciplinaires et celui de savoirs servant à enseigner, ceux qui éclairent les futurs professeurs sur les processus mentaux nécessaires aux élèves pour acquérir de nouveaux savoirs.

Le débat sur "l'école pour l'emploi ?" a permis quelques rappels élémentaires : La spécificité de l'école, c'est bien de "faire apprendre" dans l'ordre, la rigueur et l'exhaustivité. L'emploi n'est qu'une toute petite partie du temps de l'homme, il faut donc bien que l'école forme avant tout les hommes pour qu'ils puissent être et vivre en dehors de l'emploi. L'alternance sous statut scolaire donnera des résultats à condition que s'établisse un lien contractuel entre l'école et l'entreprise.

DANGER POUR LES LP

L'apprentissage est source d'inquiétude : On veut développer fortement l'apprentissage malgré la faiblesse du taux d'embauche, les patrons veulent de l'apprentissage à niveau IV, semblant reléguer le niveau V à l'éducation nationale, et enfin, des comptes vont être réglés dans certaines régions. Les lycées professionnels risquent beaucoup à travers la loi quinquennale pour l'emploi.

La conclusion du débat fut un appel à la vigilance, face aux évolutions actuelles. Attention aux grignotages techniques qui, cumulés, peuvent produire des effets de système extrêmement graves (collège unique désuniformisé).

Attention à ceux qui voudraient traiter l'échec par l'exclusion, poussés qu'ils le seront par quelque velléité nourrie par de vieux mythes sur les noyaux durs et les élites.

À quand des mœurs nouvelles pour substituer la logique du progrès à celle de la réforme pour faire avancer l'école ?

Patrice Sanglier

Plus de six cents personnes participaient à ce débat, avec Jean-Michel Boullier, secrétaire général de la fédération des Sgen-CFDT.

Ecole pour tous ? École pour l'emploi ? Deux questions très actuelles à l'ordre du jour du débat organisé par le Sgen-CFDT Lorraine le 22 novembre dernier. Les intervenants n'ont pas tourné autour du pot. L'école publique doit composer avec les réalités sociales et faire face à tous les problèmes d'hétérogénéité.

Il y a urgence à penser à ceux qui sont le plus loin de la réussite, et à tenir compte des enfants des familles hyper-défavorisées ou exclus. Il y va de l'éthique sociale. L'école pour tous, c'est l'école de l'instruction, mais c'est aussi celle de la formation à la socialité, celle de l'apprentissage du sursis à la violence (on discute avant de taper !), sans lequel il n'y a pas de société démocratique.

Il faut redonner du sens à la notion de scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, laquelle n'a jamais été véritablement accompagnée d'objectifs nationaux et sociaux ambitieux, en particulier pour le

collège qui n'a jamais su s'il était une sur-école ou un sous-lycée.

Il y a urgence à redéfinir le référentiel de cette scolarité obligatoire qui permette la promotion de tous autour de compétences clairement identifiées.

RENFORCER LES ZEP

Le collège, sur ces bases, devrait fonctionner non pas à partir de disciplines établies à l'université, mais à partir d'un référentiel "d'honnête homme" sans s'enfermer dans une logique d'objectifs strictement utilitaristes et sans oublier d'identifier des noyaux durs disciplinaires incontournables.

À propos de l'hétérogénéité, Philippe Meirieu développe l'idée d'un fonctionnement associant des classes de référence et des groupes spécifiques constitués sur des objectifs particuliers de remédiations particulières, ceci dans le but d'éviter et la filiarisation, et la paralysie.

Il importe aussi que notre société diffuse et médiatise les réussites faites dans le traitement de l'esprit (éducation) comme elle le fait pour le traitement du corps (médecine).

Les trois intervenants affirment qu'il faut renforcer les Zep : Pour C. Mesliand, en donnant beaucoup plus à ceux qui sont dans des situations de plus en plus difficiles. Claude Pair estime que l'on doit entrer dans un cadre inter-institutionnel, mais sans mélanger les objectifs de chaque partenaire. Car les Zep ont réussi, l'école a réussi dans les Zep ; les chiffres sont là pour le prouver.

Philippe Meirieu insiste pour dire que, dans les Zep, on doit substituer la logique du "mieux" à celle du "plus", et il dénonce au passage la faiblesse du taux de l'indemnité Zep, inférieur à celui de l'indemnité de 1^{re} chaire.

Inévitable à ce stade du débat d'évoquer la formation des maîtres. Le problème prioritaire des IUFM est

Savoir lire, Aimer lire

UNE CLÉ POUR LA CITOYENNETÉ



S.Zaubitzer/Aria

« *Liber* » : ce même mot signifiait à la fois livre et libre chez les Romains. Qui ne perçoit le lien précieux qui attache l'un à l'autre ?

On interdisait autrefois aux femmes d'apprendre à lire de peur qu'elles ne s'émancipent.

On veut, aujourd'hui comme hier, tuer des écrivains parce que le livre est symbole de liberté.

N'est-ce pas Salman Rushdie ?

Car la parole s'envole et le texte demeure.

Apprendre à lire, c'est apprendre à vivre libre.

Aimer la lecture, c'est aimer la liberté.

Dossier coordonné par Gilles Avinain.

Savoir lire, Aimer lire

LA LECTURE AU CŒUR

Quel paradoxe ! Alors qu'en cette fin de siècle la quasi-totalité d'une génération est désormais scolarisée jusqu'en troisième, la lecture est présentée comme l'un des principaux obstacles à la réussite des jeunes.

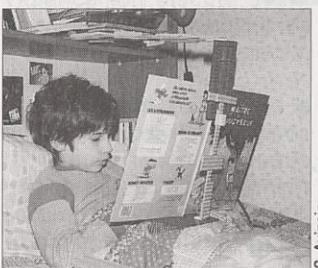
Qu'on ne s'y trompe pas. Si beaucoup d'exagération et de confusion - ah ! la querelle sur la méthode... - ont certes contribué à transformer ce problème en objet médiatisable, il est cependant bien réel.

En 1993, des jeunes sortent du système éducatif sans la maîtrise suffisante de la lecture. Cela est vrai. Cela n'est pas acceptable pour une démocratie.

Car la lecture n'est pas une pratique culturelle comme les autres. Elle est liée à l'acquisition de tout savoir. Elle est la voie royale de la connaissance. Quand l'image et le son donnent accès à l'information, l'écrit permet l'analyse et la réflexion. Il reste et restera le vecteur privilégié de la liberté et de la citoyenneté.

Face à ce défi, enseignants et associations n'ont pas attendu l'actuel ministre pour se mobiliser. Dès le début des années 80 s'est fait jour la nécessité de passer d'une démocratisation quantitative de l'école à une démocratisation qualitative. En premier lieu en renforçant chez les jeunes le rapport à l'écrit. Aujourd'hui, la lecture se retrouve au cœur des projets d'établissement. Avec un unique objectif : familiariser avec l'écrit et donner le goût de lire.

Gilles Avinain



G. Avinain

PASSEPORT CONTRE L'EXCLUSION

Paradoxe ? Dans notre civilisation de l'image, l'incapacité à maîtriser la langue écrite demeure au cœur de l'exclusion et contribue à enfermer une part importante de la population dans les marges de notre société. L'École ne peut que se sentir interpellée.

Socialisation, construction de la personnalité, accès au savoir, préparation à un métier... Selon les époques, le discours officiel, tantôt somme l'École de promouvoir les élites républicaines, tantôt l'accuse de reproduire les inégalités sociales.

Aujourd'hui, du fait du chômage, la lutte contre l'échec scolaire est la priorité. Redouté par chaque famille, il est en passe de devenir une "peur collective". Peur déjà fortement associée aux banlieues, lieux d'insécurité et de déclassement, "zone grise" (1), monde de non-droit à la périphérie de la cité.

Parallèlement, l'École s'est vu assigner la mission explicite de former des citoyens : article 10 de la loi d'orientation sur les droits et devoirs des lycéens ; comités de la vie lycéenne ; semaine des délégués. Par ailleurs, le Clemi (2) a organisé l'exposition Médias et Démocratie à l'Arche de la Défense.

GUTENBERG N'EST PAS MORT

Chacun voit bien que l'exclusion sociale engendre des citoyens de seconde zone, privés du droit de réfléchir, de s'exprimer, de débattre, de voter.

Chacun devine la difficulté de ceux qui doivent se déplacer sans repère, faire leurs courses sans déchiffrer les étiquettes, affronter nus les administrations. Chacun se souvient de la souffrance, exprimée dans ce reportage télévisé par ce jeune hom-



P. Robert

L'école na fabrique pas des analphabètes, mais certains élèves ne perçoivent pas l'importance de l'écrit dans notre société.

me illettré qui mettait toute sa fierté et son énergie à dissimuler ce qu'il ressentait comme une tare. Chacun sait bien qu'il y aura de moins en moins d'emplois pour ceux qui sortent sans qualification du système scolaire.

Le lien est fort entre exclusion sociale et citoyenneté au rabais et, sauf à se résigner à la société à deux vitesses, l'École ne peut pas accepter l'échec dans l'apprentissage de la lecture. Mais elle sait - ce dossier le montre - faire preuve d'ingéniosité.

Contrairement à ce qui est complaisamment véhiculé, l'École ne fabrique pas des analphabètes ni même des illettrés en masse. Elle sait apprendre à lire.

Le vrai problème est que de nombreux élèves ne com-

prennent pas la nécessité de la lecture et sont bien loin d'en découvrir le plaisir.

Mais restaurer un sens à la lecture pour tous ne dépend pas des seuls enseignants. Cela relève aussi de la place qu'a l'École dans la société, du rôle que celle-ci lui assigne et de la considération qu'elle lui apporte.

Pour le Sgen-CFDT, savoir lire est indispensable. La lecture doit être au cœur du projet d'école.

Liliane Campens

(1) Expression employée par Alain Minc dans "Le nouveau Moyen Age" (Gallimard, 1993).

(2) Clemi : Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information, 391 rue de Vaugirard, 75015 Paris.

STATISTIQUES : PRUDENCE

Les études menées sur le niveau des élèves français en lecture prennent à rebrousse-poil bien des idées martelées par les "obsédés" de l'illettrisme. Sans cacher les problèmes réels rencontrés par certains enfants, elles relativisent les peurs et les fantasmes, et rétablissent des données indispensables au débat.

Lancée en 1991 dans 27 pays, l'enquête du Centre international d'études pédagogiques a porté sur deux populations d'élèves : ceux de 9 ans (CM1 en France) et ceux de 14 ans (classe de 3^{ème}). Les textes proposés aux élèves ont été classés en trois catégories : les documents, les exposés et les narrations. Dans l'ensemble des domaines et aux deux niveaux les élèves français recueillent les meilleurs résultats au sein de la communauté européenne. La France se situe dans le peloton de tête, entre le 4^{ème} et 6^{ème} rang selon les types de textes, derrière la Finlande, les Etats-Unis et la Suède.

Les responsables de cette étude notent qu'en étant très exigeant, on peut considérer qu'en fin de 3^{ème}, seuls 5 à 6 % des élèves ont des difficultés, et moins de 3 % de réelles difficultés en lecture. Au-delà de ces résultats éloquents, il faut constater qu'il y a amélioration entre le CM1 et la 3^{ème}. Un constat à verser au crédit du collège.

Tout récemment, la direction de l'évaluation et de la prospective du ministère (DEP) publiait plusieurs études por-



S.Zaubitzer/Arta

Au niveau international, les élèves français sont, pour la maîtrise de la langue, dans le peloton de tête.

tant sur le CE2, la 6^{ème} et l'entrée au service national. Elles mettent en évidence qu'au CE2 un enfant sur cinq "ne maîtrise pas les compétences de base" c'est à dire "comprendre les mots et les phrases".

SAVOIR ET AIMER

Plus de la moitié les maîtrise, tandis qu'un quart les maîtrise de façon "approfondie" ou "remarquable". A l'entrée en 6^{ème}, seuls 11,5 % ne maîtrisent pas les compétences de base, c'est à dire "saisir l'information explicite de l'écrit". La progression est nette, d'autant que 60 % font preuve d'une maîtrise approfondie ou remarquable. Les tests laissent apparaître qu'en douze ans - de 1981 à 1992 - le niveau s'est élevé de 15 % et l'étude précise que "la progres-

sion est la plus nette parmi les illettrés".

Enfin, une enquête ministérielle montre que si les nouvelles générations portent peu d'intérêt au livre, cela ne se traduit pas automatiquement par des difficultés à lire. On peut très bien savoir lire et ne pas aimer lire. Près de la moitié des élèves de 4^{ème} "bons en lecture" exprime un intérêt faible ou nul pour la lecture, et 15 % d'entre eux affirment avoir lu peu ou pas du tout les mois précédant l'enquête. A l'opposé, 26 % des élèves les plus faibles déclarent avoir lu beaucoup de livres.

L'ensemble de ces données permet de prendre du recul par rapport au discours alarmiste de certains et d'aborder avec moins de catastrophisme le problème des jeunes en difficulté face au livre.



M. Bénichou

DÉFINITIONS

ALPHABÈTE (définition retenue par l'Unesco)

« Un alphabète est une personne qui a acquis les connaissances et les compétences indispensables à l'exercice de toutes les activités où l'alphabétisation est nécessaire pour jouer efficacement un rôle dans son groupe et sa communauté, et dont les résultats atteints en lecture, en écriture et en arithmétique sont tels qu'ils lui permettent de continuer à mettre ces aptitudes au service de son développement propre et du développement de la communauté, et de participer activement à la vie de son pays. » (Ouf ! NDLR)

ANALPHABÈTE/NON-ALPHABÉTISÉ (définition retenue par l'Unesco)

« C'est une personne qui n'a jamais été - ou insuffisamment - confrontée à l'apprentissage d'un code écrit. »

Un quart de l'humanité serait analphabète d'après l'Unesco. En France, moins d'un pour cent de la population est à considérer comme analphabète.

ILLETTRE (définition retenue par l'Unesco)

« Il s'agit d'une personne à qui ont été enseignées les bases de la lecture, de l'écriture et du calcul et qui, pour des raisons diverses, n'a pas acquis ou conservé ces compétences élémentaires. »

L'étude réalisée de mai 1990 à avril 1991 sur plus de 100 000 conscrits indique que, selon les critères retenus, de 10 % à 20 % d'une classe d'âge peut être considérée comme illettré.

(Performance nulle : 1 %. Déchiffre les syllabes : 0,5 %. Déchiffre les mots isolés : 0,9 %. Comprend les mots isolés : 1,9 %. Comprend des phrases simples : 5,2 %. Prend en compte le contexte : 4,9 %. Maîtrise les relations logiques et chronologiques : 6,6 %. Lit un texte de 70 mots à vitesse de la parole et en comprend le sens : 79%).

DANS LE SILLAGE DU BATEAU LIVRE

Une véritable mobilisation est en cours. D'ampleur nationale ou localisées, ponctuelles ou inscrites dans la durée, impulsées par l'Éducation nationale ou par des collectivités, toutes les initiatives convergent vers le même but : donner à l'enfant le goût de lire.

En 1990, le rapport Migeon tire la sonnette d'alarme : la lecture est en péril. Rapidement, le ministère met sur pied un plan-lecture et lance l'opération "100 livres pour les écoles". En deux ans, deux millions de livres sont distribués pour contribuer au développement des BCD (bibliothèque centre documentaire) en priorité dans les écoles des zones difficiles.

Cette démarche est accompagnée par les communes et les régions qui financent l'équipement. Ainsi, des petites écoles rurales peuvent constituer leur bibliothèque et devenir dans bien des endroits le seul endroit du village où trouver de la lecture. En parallèle, cinq cents romans destinés à la jeunesse sont promus.

En 1992, l'opération "une œuvre, un visage" permet à des écrivains de venir au contact de leurs lecteurs. L'une d'entre eux, Marie-Aude Murail, rencontrera ainsi vingt mille enfants en quatre ans. « Je ne dois pas seulement représenter l'écrivain. Je veux être devant les enfants une adulte qui prend plaisir à lire des histoires. Pour avoir envie de lire quand on est enfant, il faut voir les adultes lire. »

VOIR L'ADULTE LIRE

Les écoles maternelles se retrouvent naturellement en première ligne. Le livre doit faire partie du quotidien de l'enfant, le plus tôt possible. Et si les familles sont défaillantes, il est possible d'agir. A Soissons, l'opéra-

tion "Papa, le livre, maman et moi" met à la disposition des enfants, dès la petite section, une malette qui leur permet d'emporter à la maison plusieurs livres choisis à l'école.

A l'autre bout du cursus scolaire, les lycées multiplient les initiatives. A Rennes, l'association "Bruit de lire" organise le Goncourt des lycéens. A Loudun, des lycéennes décernent chaque année le prix Renaudot junior.

Mais c'est certainement dans les collèges que les actions en faveur de la lecture ont connu l'essor le plus conséquent. La présence des documentalistes permet de développer des projets ambitieux. Au collège de Pulnoy, dans l'académie de Nancy-Metz, on cultive l'interaction entre les différentes classes. Les élèves de 3ème préparent chaque année un concours à l'intention des classes de 6ème sous forme de jeux autour d'une dizaine de romans choisis en début d'année.

Tandis que le club de lecture des 6/5èmes publie une ou deux fois l'an une revue littéraire. A Sélestat, en Alsace, les élèves se sont appropriés le CDI (centre de documentation et d'information) à travers le club-lecture, et ils goûtent aux nouveautés littéraires grâce aux prêts de deux libraires de la ville. Ils organisent même un festival avec les écoles du Centre-Alsace, le "Festival des lire". Associé à la "Fureur de lire"

durant l'année 92/93, le plan-lecture donne naissance à de multiples initiatives locales. Les collectivités territoriales s'investissent. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur lance dès 1990 un concours villes-lectures. Son objectif : promouvoir une politique de la lecture publique en faveur des populations défavorisées et agir contre l'illettrisme.

A Colombes, la municipalité choisit de venir en aide aux élèves "fragiles". 40 clubs de lecture, 17 écoles et 70 animateurs sont mobilisés pour sortir de la zone dangereuse les enfants du CP qui partent avec un handicap. L'idée originale de cette opération baptisée "Coup de pouce" est d'associer les parents pour qu'ils puissent prendre le relais.

UN OUTIL DE COMMUNICATION

D'autres initiatives se situent hors du cadre scolaire. ATD Quart Monde choisit de porter le livre là où il n'arrive pas. Ses volontaires animent des bibliothèques de rue et assurent des prêts aux jeunes exclus, ceux qu'on ne verra jamais dans les bibliothèques des centres-villes.



N. Monier/Aria

De nombreuses initiatives en faveur de la lecture tendent à développer le lire-plaisir.

Cela lui a valu d'être lauréate du concours national organisé par l'association Savoir-Lire soutenue par l'association des maires de France.

LES BALADINS DU LIVRE

Cette énergie déployée par ceux "qui veulent ouvrir le cœur des enfants à la lecture" (M.A. Murail) témoigne d'une volonté nouvelle : le livre doit être libéré de l'exploitation didactique qui le tronçonne et où le lecteur est guidé, bridé par les questionnements.

Les classes-lecture illustrent bien cette relation hédoniste au livre. Les enfants quittent la salle de classe, oublient les programmes et les évaluations. Ils se plongent dans un bain d'écrits où l'imaginaire est roi. C'est pour cela que les formes classiques d'animation font peu à peu place à l'insolite. Comme cette péniche de la lecture sillonnant les canaux bretons, ou cette tente de nomades qui de place en place livre son souk aux livres.

Cette indéniable mobilisation pour la lecture suffira-t-elle à convaincre les jeunes que le livre est aussi vital pour eux que la télévision ? Qu'il est source de plaisir ?

Aujourd'hui, l'espérance existe. Que le ministre de l'Éducation nationale cesse les polémiques stériles à l'encontre des enseignants et de leurs méthodes d'apprentissage. Il y a bien mieux à faire. Pour que vive la lecture.

Gilles Avinain



MA SORCIÈRE BIEN-AIMÉE

Suzie Morgenstern, maître de conférence à l'université de Nice-Sophia-Antipolis, écrivain pour la jeunesse, participe à de nombreuses actions en milieu scolaire et s'intéresse à la place de la lecture dans la formation des maîtres.

Que peuvent apporter les auteurs aux actuels formateurs de l'IUFM ?

Éventuellement la preuve que les écrivains de jeunesse ne sont pas complètement "tarés", et aider les formateurs à surmonter la peur de ce qui n'est pas classique.

Vous avez vraiment le sentiment que le livre n'a pas trouvé sa place à l'IUFM ?

Je suis convaincue que le livre de jeunesse est aussi loin des préoccupations de l'IUFM que la lune. J'ai proposé à l'IUFM de Nice un projet de formation - une proposition très intéressante, car j'aurais beaucoup aimé enseigner un tel cours. Je n'ai pas eu la moindre réponse.

Parlez-nous de ce projet de formation.

La formation peut être thématique (monstres, sorcières, animaux, école, rivalités, amitié...), par classe, par éditeur, par auteur, illustrateur et même en vrac par l'étude des grands coups de cœur. Une telle formation peut faire intervenir des écrivains, illustrateurs, éditeurs, libraires, animateurs..., puisque c'est une littérature vivante et contemporaine.

Sans exclure, bien sûr, les classiques universels de la littérature de jeunesse.

Une expédition au "salon du livre" de Montreuil ou à la foire internationale du livre de jeunesse à Bologne sera vivement encouragée aux apprentis-maîtres pour s'immerger dans le foisonnement de ces livres.

Le "salon du livre" de Montreuil, toujours à l'écoute des besoins d'information, pourrait envisager un stage de choc pour ces élèves-maîtres.

Pour cet enseignement nouveau, il faudra improviser, innover mais aussi appliquer des méthodes traditionnelles de lecture et d'explication de texte de livres qui n'ont pas l'habitude de subir ce traitement.

Il faudra surtout se plonger dans une dose massive de lecture et passer par l'écriture (tenter de créer un texte pour bien comprendre le processus) et par la communication orale dans des cours vivants avec la participation de tous.

BIBLIOGRAPHIE

- **Mauvais lecteur pour quoi ?**
J. Fijalkow
Ed. PUF 1986

- **L'enfant lecteur.**
revue Autrement n° 97 mars 1988

- **L'enfant et la lecture.**
B. Bettelheim, K. Zelen
Ed. Robert Laffont 1983

- **Apprendre à lire : échec à l'échec.**
E. Charmeux
Ed. Milan éducation 1987

- **Le vaccin contre l'anti-lecture.**
S. Morgenstern
École des lettres n° 1 90/91

FAIRE VIVRE LES LIVRES

J'entends souvent dire par les parents, les enseignants : « Cet enfant n'aime pas lire ». Moi qui ai beaucoup circulé dans les écoles, les collèges, je peux vous affirmer que dans huit cas sur dix l'enfant "n'aime pas lire" parce qu'il ne sait pas lire. Ce manque de "savoir-lire" les arrête dans la compréhension d'un texte, le plaisir de la lecture. Le livre, c'est d'abord l'affaire des parents. Pas besoin d'être spécialiste pour montrer les images sur un livre. Et puis, il faut utiliser les crèches, les centres de protection maternelle et infantile, les haltes-garderies. Plus l'enfant sera mis tôt en contact avec les livres, plus cet objet lui sera familier, plus vite il saura lire. L'enfant gardera alors cette imprégnation maternelle comme le doudou de la première enfance et le livre ne sera pas cet objet que l'on repousse, qui fait peur.

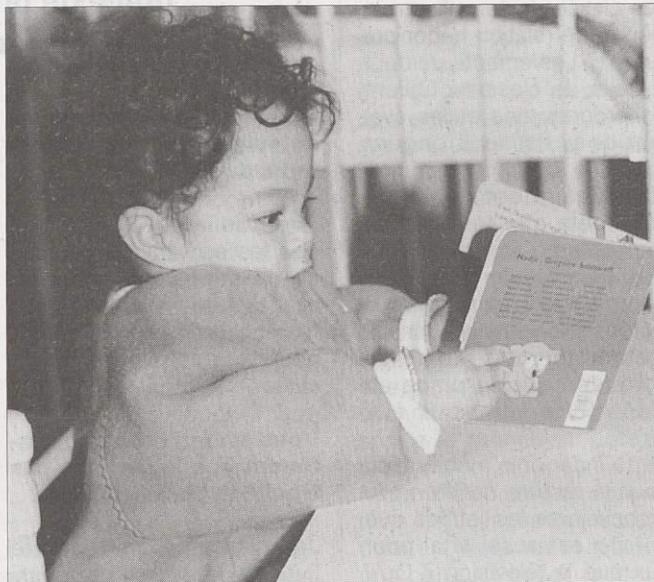
UN OBJET FAMILIER

L'école bien sûr a aussi un rôle à jouer. Des animateurs de BCD (bibliothèque et centre de documentation) sont actuellement en cours de formation. Ils chercheront à développer tout le côté affectif, ludique, toutes les manipulations qu'offre le livre et que ne font pas toutes les familles. Les BCD représentent une trouée dans l'école.

Nous, écrivains et animateurs pour les enfants, serions sans doute plus efficaces si nous pouvions intervenir auprès des futurs maîtres dans les IUFM. Des enseignants vont se retrouver dans des classes sans aucune notion de littérature enfantine. Et je ne parle pas du second degré...

D'une classe à l'autre, j'ai parfois l'impression de changer d'univers. J'aime les

De la Guadeloupe à l'école de la Zep lyonnaise, Marie-Aude Murail a sillonné la France. Écrivain pour la jeunesse, elle se veut aussi animatrice. Au service des enfants qui lisent et, comble du comble, de ceux qui ne lisent pas.



F. Baïdénent

LES ÉCHECS EN LECTURE : OBJET DE RECHERCHE

Mieux comprendre les processus impliqués dans l'activité de lecture, faire de l'acquisition de la lecture un thème d'étude distinct de l'étude des mécanismes de la lecture, concevoir et mettre en œuvre des méthodes de traitement convenant à ces enfants réfractaires, sont les trois thèmes d'une recherche menée dans le cadre de l'Inserm (Institut national de santé et de recherche médicale) à l'hôpital H. Roussel (Paris). Une équipe pluridisciplinaire (psychiatres, psychologues, linguistes, pédagogues et rééducateurs) étudie depuis sept ans les impossibilités persistantes de l'activité de lecture chez des enfants âgés de neuf ans et plus. Globalement, les quelque cent enfants retenus pour l'étude ont un niveau intellectuel normal et sont is-

sus de milieux socioculturels et économiques divers. Une analyse plus fine a mis en évidence une sous-stimulation intellectuelle des enfants dans le cadre familial, mais cette observation ne peut être l'unique explication des troubles.

DES ENFANTS HORS DU LIRE

Une partie des chercheurs travaille sur les différentes modalités du "lire" : stratégies d'identification des mots, activités d'écriture et de relation à l'écrit, comparaison de découpage d'un texte par des lecteurs débutants et des non-lecteurs. La "non-lecture" apparaît comme le cas extrême d'une stratégie de lecture. Un autre volet de la recherche pose le problème du développement cognitif global de l'enfant, mais également celui des conséquences

classes où l'on sent que les livres vivent, celles qui ont un coin lecture. C'est tellement agréable de s'apercevoir que les enfants ont une culture spécifique enfantine. Qu'ils savent faire la différence entre un écrivain, un illustrateur et un éditeur et vous parlent de la jaquette ou de la quatrième de couverture.

Certains instituteurs m'ont avoué leur trouble parce que plusieurs de leurs élèves ont commencé à lire après que j'ai fait une animation dans leur classe. Au-delà de mon mérite personnel, ces élèves ne se sont-ils pas mis à lire parce qu'ils ont été placés au contact des livres ? Quand on met un livre dans les mains d'un enfant, il finit toujours par l'ouvrir.

Propos recueillis par Jean-François Rossard

Marie-Aude Murail vient de publier "Continue la lecture, on n'aime pas la récré" aux éditions Calmann-Lévy.

SANTÉ

Deux lecteurs ont réagi à la suite de la parution du dossier "Bonne Santé, bon métier" du PE n° 35. Un adhérent qui désire rester anonyme réagit à l'article "malades oubliées"

D'accord avec l'auteur de l'article sur le fait que la réglementation en vigueur est inadéquate. Mais j'ai sursauté en lisant que pour le Sgen-CFDT un mi-temps thérapeutique était à créer "particulièrement" pour les malades atteints du Sida. Je suis atteinte d'une maladie auto-immuno. En quoi une maladie opportuniste de l'HIV nécessite une réglementation différente en terme de protection sociale ? Il s'agit dans les deux cas de maladies incurables dont on ne maîtrise pas les évolutions.

Le mot "particulièrement" et la suite de l'article, je les ai vécus comme : "Vous, les autres malades qui n'avez pas le Sida, démerdez-vous !"

Rémi Baegert, professeur en réadaptation au Cned de Grenoble se félicite que PE s'intéresse à la santé des personnels et en particulier à ceux en réadaptation.

Cela faisait bien longtemps que l'on n'avait pas parlé de "nous" dans cette revue. Tout ce qui est dit dans l'article est juste, mais il passe à côté de certains aspects. Il y a quelques points sur lesquels l'accent n'a pas été suffisamment mis. L'inaptitude à la fonction en cours de carrière doit être considéré comme normale. Elle peut être

vue comme une chance : être inapte pour certaines fonctions, c'est être disponible pour d'autres.

- Le handicap est difficilement reconnu par les "collègues". Notre seul point d'appui est le droit, je fonde peu d'espoir sur l'action syndicale de terrain. Il serait souhaitable que le Sgen-CFDT informe plus sur le sujet.

PHILO

A propos de la brève "interdit d'enseigner" dans PE n° 36, un adhérent professeur de philo s'indigne que le Sgen-CFDT s'étonne du refus de l'affection de Ph. Merieu sur un poste de prof de philo.

Le Sgen-CFDT semble admettre, dit-il, que la notoriété en science de l'éducation puisse rendre *ipso facto* compétent dans n'importe quelle discipline. Vous semblez faire le procès de la philo, en supposant qu'elle n'a aucun contenu spécifique. Je doute que les didacticiens eux mêmes vous donnent raison.

INFOS

Un concours "Récits, contes et nouvelles pour la fraternité" s'adressant aux élèves du lycée a été lancé le 10 déc. 1993 par la Ligue des droits de l'homme. Rens. à la LDH, au 44 08 87 29 ou Sgen-CFDT, 40 03 37 00.

"Écoles sans frontières" ch. d'urgence dès jan 94 pour 13 mois, 3 chefs de projet pour un projet éduc. au Guatemala. Formation instit et 3 ans d'exp. minim. Bilingue fr.-espagnol. Possibilité de détachement administratif. Tél : 16-94 30 09 10.

PETITES ANNONCES

Annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande-adresse de Profession Education), payantes pour les autres: 40 francs la ligne de trente signes.

Lycée allemand près Munster cherche lycée français pour échanges 94. Urgent !

Tél : 19 49 59 41 83 00

Classe 6^{ème}/5^{ème} SES-SEG-PA cherche correspondant pour éch. de lettre collective ou individuelle. Région indifférente.

Jeanine Gicquaire, SES collège Th. de Viau, 47520 Le Passage d'Agen.

Enseignant d'espagnol cherche sujets d'exams (écrit et oral) pour B.T., bac pro, et BTS section hôtellerie.

Tél : 58 91 83 68

Prof. dessin Technique, cherche sujets BEP maintenance, BEP électrotechn. et BEP métallier-soudeur de toute académie. Je peux vous envoyer ceux de l'académie de Grenoble.

Dominic Gemonet, LP Moutiers, 73600.

Tél : 79 24 53 22

Prof. passionné chanson transmet à tous enseignants intéressés par ateliers expression, chanson, poésie ds cadre scol. (Cate, PAE,...) exp. réussie à Vizille (38) avec le chanteur Mörice Bénin de sensib. poét. R. Guy Cadou.

Tél 16/1 42 22 79 05

Couple 3 enfants ach. gde propriété ou ferme habitable avec bâtiments à restaurer comprenant un petit bois, un ruisseau ou un étang dans départements : 12, 48, 81, 11, 82, 46, 32 ou 31. Prix raisonnable.

Tél : 92 12 94 70 soir

17 - Marais poitevin. Vac. à la ferme 4/5 P. Loc. VTT, barque à disposition. Tout confort. Tél. : 46 27 82 01

81 - Vielmur. Près Castres, vend belle maison ancienne de caractère. 220 m². 4p. au RdC. 4p. au 1^{er}. Grd grenier et mansarde. Jardin et dépendances. Bâtie et grand escalier int. en pierre. Sous valeur suite séparation 45 U.

Tél : 63 59 32 02 ou 63 72 14 94

Ch. location ou éventuellement achat studio pour jeune fille fonctionnaire Télécom région parisienne sud 78 ou sud 92.

Tél. : (16) 66 29 65 16

À louer gîte de caractère 4/5 pers., spacieux, dans cadre de verdure à Noncourt (52), proche ruines de Grand et lac du Der (40 mn).

Tél. : (16) 25 94 18 16

38 - Le Pleynet les 7 Laux, studio/cabine 4/5 personnes hors saison : 1 300 F/sem. Saison : 2 700 F/sem. pied des pistes tt conf. sauf 5/3 au 12/3. Tél : (16) 78 28 75 66

Ch à louer appt 3/4 personnes à Samoëns (74) pour la semaine du 26/27 fév au 5/6 mars 94. Tél : (16) 76 98 53 38 le soir

Urgent - Cause mutation conjoint, cherche à louer région Draguignan (83) maison ou appt T5 ou T6, libre dès décembre.

Tél : (16) 48 76 85 65 HDR ou soirée.

Auvergne, alt. 1 050m, loue un gîte rural 16 places pour groupe ou famille, ttes saisons, sem., w-end, ski de fond, VTT, rando, tennis, lac, forêt.

Tél : 71 00 76 88

Camping-car à vrde. C25 dies. 155 000 km 1983, 5 vit., peint. neuve, galerie de toit, aménag. prof. 4 couch., 4 places. face à la route (sièges réglables), chauffage air pulsé, eau chaude, douche intérieures et extérieures, 80 l eau propre, 40 l eaux usées sièges pivotables (BX), agréé service des Mines "autocarav.".

Prix à débattre.

Tél. : 61 73 54 24

74490 - Onnion. Loue châlet proche station, 6 personnes maximum.

Tél soir : 50 35 87 97

38 - Les deux Alpes. Loue studio 4 pers. plein sud, pied des pistes.

Tél : 85 47 31 29

06 - Roquebrune (entre Monaco et Menton). Loue studio + chambre 4 pers. tout confort. Garage, piscine, accès direct à la mer, terrasse plein sud. Semaine ou quinzaine, du 5/12/93 au 8/5/94.

Tél : 20 24 91 19

A louer T2 + balcon au Sauze, à 3 km de Barcelonnette. Tout confort dans station. Parc du Mercantour. Été, hiver.

Tél : 29 70 91 03

38 - A louer. Les 7 Laux, F2 cabine, 6 personnes, au pied des pistes, ski alpin, ski nordique, casier à skis, grand balcon, tout confort, commerces, animations, liaison TGV.

Morzine-Avoriaz. Chalet indépendant 6-8 places, confortable. À disposition, skis, chaussures gratuits. 2 000 F à 4 000 F/semaine. Tél. : 33 94 44 15

74 - Morillon. Loue F2 grand standing 4 personnes. pied des pistes, ski alpin et fond. Prix intéressant.

Tél : 50 46 07 69

A vendre camping car Renault Traffic diesel 108 000 km année 1984. Équipement professionnel, cuisine, chauffage, cabinet de toilette, WC chimique, auvent, galerie, coffre de toit. 3/4 pers. 50 000 F

Tél : 50 95 66 09

05 - Vallée Champsaur, parc national des Ecrins. Appt 4 pers. ds ferme XVIII^e, chauff. centr., ski piste/fd, hte saison, 1600 F/sem TTC, hors vacances scolaires 1 300 F/sem TTC. Tél : 92 50 00 03.

Les petites ou grandes vacances vacances à Paris ? Moins cher qu'en "Formule 1" et avec une cuisine en plus ! Propose F1 meublé, limite 19/20^e ardt : 800 F/sem, 1 500 F pour 15 jours, 2 800 F le mois. Convient à couple + 1 enfant. Tél heures de bureau au 16/1 40 03 37 16.

PERSONNELS ATOSS DE DOCUMENTATION

MISE EN EXTINCTION ?

Sous couvert d'un "ajustement aux besoins", l'administration de l'Éducation nationale s'engage vers une extinction de plusieurs corps, sans en évaluer réellement les conséquences.

Le Sgen-CFDT dénonce le procédé et organise l'action.



A l'occasion du dernier comité technique paritaire général du centre national de documentation pédagogique, le directeur, M. Trincal, a annoncé la transformation d'une quarantaine d'emplois de personnels de documentation (secrétaire de documentation, documentalistes), soit 15 % de l'effectif national en certifiés de documentation, bibliothécaires et bibliothécaires adjoints. Une telle mesure, par son ampleur, n'a plus rien à voir avec un simple "ajustement aux besoins" : il s'agit bien d'une mise en extinction de ces corps. Mesure décidée, bien entendu, en l'absence de toute concertation. Le maintien de la situation actuelle (257 agents répartis sur trois corps à plusieurs grades) n'est pas dans l'intérêt des personnels eux-mêmes, car la faiblesse de leur effec-

tif ne permet pas de réel déroulement de carrière et les possibilités de mobilité sont extrêmement réduites. Mais si nous en sommes là, il en va d'abord de la responsabilité de l'administration qui ne s'est jamais préoccupée d'organiser de recrutement.

CHERCHE POSTE DÉSÉSPÉRÉMENT

De plus, les dernières mesures annoncées ne sont pas, à notre connaissance, le fruit d'une réflexion d'ensemble sur le devenir des CRDP, CDDP et du CNDP, sur leurs missions actuelles et futures et sur les compétences qu'elles requièrent de la part des personnels.

Enfin, ces transformations d'emplois auront des conséquences immédiates sur la situation des personnels de documentation dans la mesure où il n'existe

pas actuellement quarante emplois vacants dans ces corps.

Que deviendront les collègues dont le poste sera supprimé ? Pour toutes ces raisons, le Sgen-CFDT a lancé une campagne de lettres-pétitions qui seront remises au ministère à l'occasion de l'audience qu'il a demandée au cabinet du ministre.

Le Sgen-CFDT exige la suspension de la mesure de transformations d'emplois et l'ouverture de négociations sur l'avenir des établissements concernés et le devenir des personnels qui y travaillent.

Dans les CRDP, CDDP et au CNDP, le Sgen-CFDT demande aux personnels d'interroger leur hiérarchie sur ce projet, notamment à l'occasion des conseils d'administration et des CTP d'établissements.

Marie-Jo Lehmanne

PREMIER DEGRÉ

Psychologue scolaire**Capsais : lieux et dates**

- Les épreuves théoriques du Capsais pour la session 94 auront lieu le 17 juin aux chefs-lieux de toutes les académies, ainsi qu'à Tours, Pointe à Pître, Cayenne, St Pierre et Papeete (le 28 juillet à St Denis et le 21 novembre à Nouméa). Les épreuves orales se dérouleront à partir du 20 juin (date fixée par les recteurs).

- La liste des options par centre sera fixée ultérieurement.

Référence : arrêté du 1.10.93 (JO du 12.10.93).

Direction d'établissement spécialisé

Le groupe de travail de la CAPN s'est réuni le 3 décembre pour examiner l'ensemble des candidatures proposées par les CAPD et répartir les stagiaires entre les centres. Les candidats retenus effectueront un pré-stage de trois jours : la fédération des Sgen-CFDT a informé immédiatement tous ceux qui l'avaient sollicité.

Rappel : la décision définitive d'envoi au stage ne sera prise par le ministre, après consultation de la CAPN, qu'à l'issue du pré-stage, en mars 1994.

ATOSS

OP privés de prime**Agents chefs de 2^{ème} catégorie**

Les agents chefs de deuxième catégorie, les oubliés de l'accord Durafour, vont enfin intégrer le grade d'agents chefs de première catégorie en deux contingents : une partie au 1^{er} août 1993, le reste au 1^{er} août 1994. Les contingents académiques ne sont pas encore déterminés.

SECOND DEGRE

Hors-classe des certifiés

L'accès à la hors-classe de nombreux corps de personnels enseignants et d'éducation est "déconcentré", ce qui ne signifie pas "régionalisé". Le ministère doit nationalement garantir l'égalité des chances de Lille à Perpignan.

Qu'en est-il pour les certifiés, au vu des chiffres définitifs des promotions 1993. Sur environ 245 points, il faut 32,3 points de plus à Versailles qu'à Créteil en Eco-Gestion et 20,1 de plus à Rouen qu'à Créteil en doc ! Serait-ce particulier à des disciplines à faible effectif ? Pas évident quand on voit qu'il faut 17 points de plus à Nancy qu'à Rouen en Sciences naturelles, 11 de plus à Amiens qu'à Rouen en Mathématiques ! La ventilation du nombre de postes de

hors-classe par académie toutes disciplines confondues est donc déterminante. Et manifestement les académies de Rouen et Créteil, avec une barre moyenne de 237,4 et 237,3 sont les mieux loties alors que Amiens et Poitiers, avec 245,8 et 246,1 seraient fondées à réclamer un plus juste partage.

Ce sera la demande du Sgen-CFDT pour la prochaine "campagne" de hors-classe qui va s'ouvrir bientôt.

Service national, avancement et mutations

- Vous avez accompli votre SN à 18 ans et, à 25 ans, vous passez l'agrégation : prise en compte dans votre reclassement, pour une année d'agrégé.

- Vous avez réussi vos épreuves de qualification professionnelle à l'issue du stage. Vous avez alors été appellé sous les drapeaux. Vous bénéficierez outre le reclassement (cf ci-dessus), d'une bonification de 10 points de votre barème de 1ère affectation et vous conserverez ces 10 points pour votre première demande de mutation ultérieure.

En somme, ce temps de SN est considéré comme une année d'ancienneté dans le poste, mais seulement s'il est inclus dans une carrière de fonctionnaire, stagiaire ou titulaire.

Intégrations décrets 72, 89

Les projets de circulaires pour l'intégration dans les corps des certifiés, PLP2, profs d'EPS et CPE, au titre de la rentrée 94/95 sont arrivés (décrets 72 et 80 et décrets 89).

Calendrier : il sera fixé par les recteurs, mais tout doit être au ministère pour le 15 mars.

LYCÉES PROFESSIONNELS

Tableau d'avancement au 2^{ème} grade et à la hors-classe des PLP

Peu de modifications. Le nombre de places au tableau d'avancement au 2^{ème} grade et à la hors-classe est toujours de 4 000, soit un peu plus que l'an dernier, puisque sur les 4 000 places prévues, 194 places avaient été utilisées l'année précédente en raison d'erreurs dans la répartition entre académies. Nous restons toujours loin du plan d'intégration sur cinq ans demandé par le Sgen-CFDT

Une modification : les possibilités de promotions hors-barème passeront de 8 à 10 %. L'an dernier, ce chiffre de 10 % figurait dans le projet de note de service. Suite aux interventions du Sgen-CFDT visant à le faire disparaître complètement, nous avons obtenu sa réduction à 8 %. Nous réitérons cette intervention cette année.

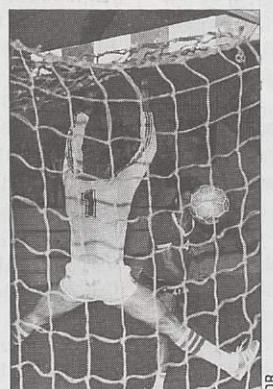
Concernant la hors-classe, principale nouveauté : il n'y a pas de contingent de prévu, hormis le nombre de places libérées par les sorties de corps, suite aux décisions budgétaires. Ce n'est qu'en février que sera effectuée la répartition entre académies. Le contingent des possibilités de promotion hors barème passe ici aussi à 10 %.

Concours préparatoire PLP2

Disciplines	Interne
Génie méca constr.	15
Génie méca product.	10
Génie élec. electron.	25
Génie él. électrotech.	25
G. civil constr. éco.	10
G. civil constr. réal.	15
Comm. adm. bur.	20
Comptabil. bur.	35
Vente	35
Hôtel org. prod. culin.	10
Hôtel service comm.	10

Concours PLP2

Disciplines	Concours externe	Concours interne
Maths Sc. physiques	350	230
Lettres-Histoire	350	160
Anglais-Lettres	25	15
Allemand-Lettres	25	15
Espagnol-Lettres	20	10
Génie méca. construction	45	75
Génie méca. productique	25	90
Génie méca. maintenance		95
Génie méca SMA		60
G. civil Équip.& énergie		30
G. civil constr. économie	25	35
G. civil constr. réalisation	20	45
G. ind. mat. souples		50
G. ind. struct. métal.		80
G. ind. bois		60
G. ind. plast. composit		10
G. ind. carrosserie		15
Génie élec. électronique	75	35
Génie élec. électrotech.	50	130
Génie chimique		5
Arts appliqués	70	35
Biotechno. G. biologique	20	10
Biotechno. santé environ.	60	140
Sc. & techn. Médico soc.	35	35
Comm. Adm. Bureautique	150	155
Comptabil. Bureautique	150	160
Vente	150	60
Hôtel Org. & prod. culin.	20	55
Hôtel service commerc.	20	40

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**

Jean-Michel Bouillier

RÉDACTRICE EN CHEF

Colette Marlin

SECRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE

François Balédent,

Vincent Fabre,

Jean-François Rossard

COMITÉ DE RÉDACTION

Gilles Avinain,

Patrick Bedin,

Jean-Paul Bergault,

Liliane Campens,

Daniel Chatellier,

Raymonde Piécuch

FLASHAGE

Cadet Photo, Paris 9e.

IMPRIMERIE

ETC, Yvetot (76).

PUBLICITÉ

Intervalle Régie

75 rue de la Jonquière,
75017 Paris.

Tél: (1) 40.25.39.20

CPPAP 440 D 73 S**Fédération des Syndicats Généraux de l'Education Nationale et de la Recherche publique**47/49, av. Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19.

Tél : (1) 40.03.37.00

Fax : (1) 42.02.50.97

Minitel :

3615 CFDT*SGEN

Lors du colloque de la FNDPER "École rurale, école nouvelle" (1), l'école rurale a été définie comme étant "l'autre école". En quoi est-elle radicalement différente de l'école en milieu urbain ?

Nous ne voulons pas opposer deux types d'écoles. Les résultats de l'évaluation CE2/6^{ème} sont comparables. Nous réfléchissons sur les particularités de l'école rurale comme d'autres doivent réfléchir sur l'école en milieu urbain.

Nous pensons que l'école rurale à petite structure possède des atouts à valoriser. Dans nos villages, les élèves disposent de l'espace indispensable à leur développement. Cet espace peut favoriser également la communication. Les classes n'étant pas surchargées, les relations sont plus faciles. L'hétérogénéité des groupes a obligé certains enseignants à développer une pédagogie adaptée à l'enfant. Ainsi, l'école rurale est un lieu d'innovation sociale.

DES ATOUTS À VALORISER

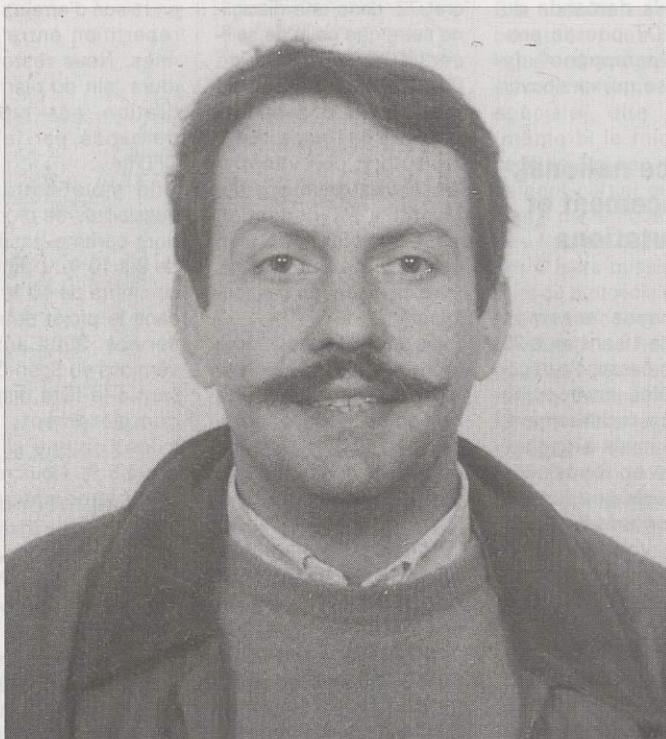
L'enfant est perçu en relation avec son milieu. Il est dans son village et l'institutrice ou l'instituteur connaît le vécu des parents. La confiance à l'adulte n'est pas axée sur le maître, l'école doit constituer le centre culturel du village.

Que pensez vous des regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) qui conduisent à une homogénéité des groupes ?

Nous sommes résolument contre les RPI concentrés qui regroupent dans l'école d'un village les enfants des villages environnants.

Les RPI dispersés, chaque école de trois ou quatre villages accueillant un niveau, posent de nombreux problèmes. Les enfants sont contraints d'emprunter les transports scolaires. Vingt à trente minutes de car matin et soir pour un enfant de

Maître de conférence en géographie rurale à l'université de Tours, Yves Jean est confronté aux problèmes de l'école à Quéaux, petit village de la Vienne dont il est maire. Président de la fédération nationale pour la défense et la promotion de l'école rurale (FNDPER), il présente les atouts et les enjeux de ces écoles différentes.



c'est un choix de société et les collectivités locales doivent financer.

La décision du gouvernement Balladur de geler des postes jusqu'en 1995 pour maintenir des écoles en milieu rural ne vous apparaît-elle pas démagogique ?

Ce moratoire est un bonne chose à condition que ce temps soit utilisé par l'État, les inspections académiques et les sous-préfets pour favoriser la concertation parents, enseignants, élus à l'échelon local. Si aucun travail en profondeur n'est mené, on fermera des écoles en 1995 et rien n'aura changé. Les espaces ruraux et de montagnes sont très hétérogènes et une politique normative ne peut être que néfaste. Il faut travailler sur la qualité de l'école au plus près du terrain et favoriser le développement d'une école nouvelle.

En quoi l'école rurale joue-t-elle un rôle dans la politique d'aménagement du territoire ?

L'École joue un rôle essentiel dans la vie des communes rurales. Elle remplit deux missions, une mission d'éducation mais également une mission d'animation du village. L'école est un lieu de vie, un lieu de rencontre et d'intégration des nouveaux parents. Il n'y a pas de groupe social dans une commune sans école.

L'école rurale n'est pas seulement un service public, c'est un lieu de citoyenneté capable de générer une dynamique sociale. Il faut faire évoluer les élus. Nous devons construire l'intercommunalité autour de projets comme nous voulons le faire pour l'école.

Propos recueillis par François Balédent

1) Les actes du colloques "École rurale, école nouvelle" (220 pages) sont disponibles à la FNDPER, 22210 Plaimbois du Miroir (100 F + 20 F de port)

COLLÈGE : CE QUE VEUT LE SGEN-CFDT

Pendant que le ministre consulte (voir Profession Éducation n°36*),
la "mission Bouchez" auditionne.

Le collège pour tous : interrogation ou nécessité ?

**Le Sgen-CFDT demande qu'on tire d'abord un bilan de tout
le travail réalisé sur le terrain depuis dix ans.**

Entendu par la mission Bouchez, le Sgen-CFDT a réaffirmé sa volonté d'une réelle transformation du système éducatif, avec les personnels, pour la réussite de tous les jeunes.

Critique a été faite de la parodie de consultation demandant, en quelques jours, des réponses individuelles à des questions très vastes.

Le Sgen-CFDT a rappelé que, depuis plus de dix ans, les personnels avaient expérimenté et innové sans que les moyens nécessaires leur soient donnés, qu'il était temps d'en tirer un bilan précis et de s'engager dans une transformation réelle qui ne soit pas un bricolage de structures ou une nouvelle phase expérimentale sans lendemain. Il faut redéfinir clairement les missions du collège, ses objectifs et les contenus en adoptant une démarche qui ne soit pas que disciplinaire.

Le Sgen-CFDT a souligné quelques grands principes :

- Refus absolu de filières de relégation mais mise en avant d'approches multiples et progressives.
- Refus d'un collège qui serait une sorte de propédeutique du lycée général.
- Refus d'une transformation à moyens constants : des transferts sont possibles mais des moyens supplémentaires sont nécessaires. Le Sgen-CFDT ne demande pas tout pour la rentrée 1994, mais un échéancier clair et précis des moyens accompagnant les transformations (comme la mise en place de travaux en petits groupes) doit être affiché par le ministère.
- Nécessité de définir clairement ce qui relève du cadrage national (redéfinition des missions du collège,

CONSULTATION ET AUTONOMIE

Le refus du ministre, transmis par télecopie, d'organiser une «demi-journée banalisée consacrée à une réflexion de la communauté éducative sur l'avenir du collège» en dit long sur sa volonté d'entendre les personnels. Surtout, ne vous concertez pas, vous pourriez avoir des solutions qui ne satisferaient pas Monsieur le ministre !

L'autonomie des établissements, oui... mais au bon vouloir du ministre.

des objectifs et des contenus ; attribution des moyens nécessaires ; définition de l'enveloppe horaire ; garantie des statuts ; organisation de la formation initiale ; définition des priorités en matière de formation continue - gestion de l'hétérogénéité et travail en équipe sont deux urgences - ; etc.) et ce qui relève de l'autonomie des établissements. L'autonomie doit être celle de l'établissement et non celle du principal, ce qui implique une redéfinition des pouvoirs du conseil d'administration. C'est au collège de choisir la démarche qui convient le mieux à son public pour atteindre les objectifs fixés et faire passer les contenus.

**Le collège pour tous
ne doit pas se
confondre avec le
collège uniforme. Il
faudra prendre à
bras le corps et les
contenus et le métier.
Rénover ce dernier,
tout en améliorant les
conditions de travail,
est le défi à relever.**

- Examen en parallèle des structures, contenus et métiers. Toute réforme qui serait une réforme de structures, carcan imposé, serait dangereuse.
- Renforcement de l'enseignement de la technologie qui doit être offert à tous les jeunes. C'est par la multiplicité des démarches que le jeune pourra faire ses choix et amorcer la construction de son projet personnel.

Outre ces points essentiels, la délégation du Sgen-CFDT a développé des aspects relatifs à l'organisation de l'établissement, à la vie scolaire, aux rythmes et aux métiers.

* *Profession Éducation a réalisé un supplément de quatre pages consacré uniquement aux collèges. A demander à vos syndicats locaux ou à la fédération.*

CALENDRIER AVANCÉ PAR LA MISSION BOUCHEZ

Janvier 1994 :

- élaboration d'un livre blanc à partir des remontées télématiques ou écrites des personnels et à partir des audits organisés tous azimuts.
- discussion programmée au conseil supérieur de l'Éducation le 20 janvier.

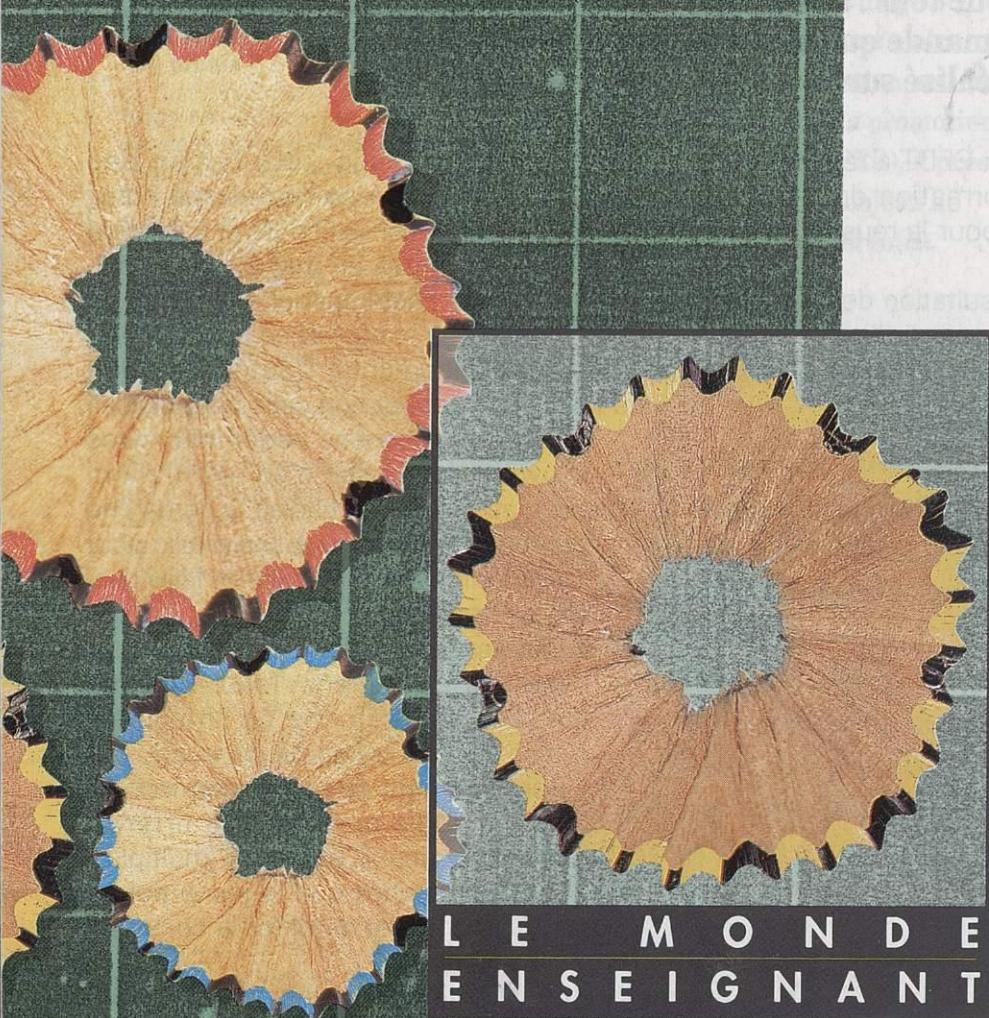
Février :

- proposition d'un cahier des charges ;
- journée de concertation dans les collèges pour discuter des mesures à proposer pour la rentrée scolaire 94.

Rentrée 94 :

- mise en œuvre dans les collèges volontaires.

2^e édition



**du mercredi 12
au dimanche 16 janvier 1994
La Grande Halle • La Villette • Paris**

**Entrée gratuite réservée aux professionnels
Participation gratuite aux colloques sur réservation
Renseignements et invitations :
42 02 04 05 et 44 51 55 00**

profs

BAYARD PRESSE JEUNE



99, Rue du Temple
75010 Paris

co-organisé par

25, rue d'Astorg
75008 Paris



Organismes institutionnels
Ministères, collectivités, syndicats,
mutuelles, associations de professeurs,
fédérations, centrales d'achats ...

Edition et presse
Edition scolaire, édition pour les
jeunes, édition parascolaire, édition
pédagogique ...

Matériel éducatif
Matériels didactiques, jeux et jouets
pédagogiques, outils d'apprentissage ...

Nouvelles technologies et infrastructures
Matériel informatique, matériel
audiovisuel et reprographique, mobilier
et équipement des établissements ...

Services et loisirs
Musées, séjours, voyages et découvertes,
sorties pédagogiques et classes transplantées ...

